



1-COMPTE
RENDU 24
/09/2018
DRAGUIGNAN

EXPRESSION DES USAGERS



GROUPE DE PAROLE n°1 DRAGUIGNAN

24/09/2018

LES USAGERS PRESENTS

4 participants

7 membres de l'équipe

MEMBRES DU GROUPE

LIEU : MAISON DES SOLIDARITES DRAGUIGNAN

DEROULE

- **13 :45 :ANIMATION :responsable de service**
- **Une pause a lieu à mi-séance**
- **Une restitution de l'instance a lieu en fin de séance avec le groupe pour recueillir leurs observations sur le contenu de la séance.**
-

PRESENTATION INSTANCE

Présentation de l'instance : L'UDAF souhaite rencontrer les personnes suivies pour avoir leur avis sur leurs relations avec l'UDAF, et quelles améliorations peuvent être apportées. L'animatrice précise que cette instance a été engagée à LaGarde et a été très riche. Il est donc aussi important que cela est lieu pour les usagers dépendants de l'antenne dracénoise.

La question de la confidentialité des échanges « secret professionnel » est posée : la confidentialité des échanges doit être respectée, ainsi que le respect les uns envers les autres. Un compte rendu non anonyme sera fait auprès du personnel de La Garde et de Draguignan.

Un autre compte rendu sera diffusé au plus grand nombre et affiché à l'accueil de l'UDAF mais celui-là sera strictement anonyme.

Présentation du dispositif Familles gouvernantes :

COMMENT VIVEZ VOUS VOTRES MESURE ?

Les personnes présentes, affirment la vivre relativement mal, à des degrés divers cependant, en raison de la privation de liberté et de sa durée.

Les différences entre les diverses mesures (tutelle, curatelle) ne sont pas connues des personnes.

Toutes les personnes présentes trouvent leur budget trop serré.

La mesure leur apparaît comme « stigmatisante » vis-à-vis des autres personnes. Malgré tout, après discussion, tous s'accordent à dire qu'elle leur est tout de même très utile et comprennent que leur budget n'est pas dépendant du délégué mais bel et bien de leurs revenus. Certaines démarches administratives ne leur paraissent pas possible sans l'aide de leur déléguée (déménagement, ouvertures de droits, etc...). Le rapport de confiance avec la déléguée est nécessaire. En cas de désaccord, le juge départage

- **Comment peut-on améliorer les choses ?**
- 1-Il est demandé si une astreinte peut être mise en place de façon à ce qu'un interlocuteur soit toujours disponible, même en cas de congés ou d'absence de leur déléguée.
- 2- Comment faire pour demander un allègement de mesure pour se sentir « plus libre ».
- 3-Tous voudraient aussi plus de visites à domicile.
- 4-Ils désireraient également être systématiquement informés des absences de leur déléguée.
- 5- certains soulignent que les relevés de comptes par notre service sont difficiles à comprendre.

Il est précisé qu'en cas de désaccord insoluble entre la personne qui bénéficie d'une mesure de protection et le mandataire, le juge peut être saisi et départager les personnes.

- **Que pensez-vous des locaux de l'UDAF ?**
- Deux des personnes présentes ne sont jamais venues dans les locaux de Draguignan et ne peuvent donc pas se prononcer.
- Les deux autres personnes trouvent les locaux bien accessibles avec le seul inconvénient de ne pas savoir où se garer pour celle qui vient avec son véhicule personnel

QU'AVEZ-VOUS PENSÉ DE LA RÉUNION ?

A l'unanimité la réponse est positive. Les échanges ont été perçus comme intéressants et constructifs et tous veulent bien revenir. Le thème de la prochaine réunion sera la gestion financière. Le groupe étudiera aussi la possibilité d'établir des ateliers de travail, par exemple « gestion de la vie quotidienne », « gestion du budget ».